

Vers un cahier des charges du XXI^{ème} siècle pour l'EPS des collèges de Gironde

*Propositions du SNEP-FSU pour le
développement de l'EPS et du sport
scolaire*

Loi d'orientation 2012

- Article L 121-5 « L'EPS et le sport scolaire et universitaire contribuent à la rénovation du système éducatif, à la lutte contre l'échec scolaire, à l'éducation à la santé et à la citoyenneté et la réduction des inégalités sociales et culturelles »

Enjeu fort d'équipements permettant la pratique de l'EPS, le respect des horaires. A l'emploi du temps: 4h en 6eme, 3h en 5eme, 4eme, 3eme

Un besoin de renforcer la pratique pour toutes et tous.

- Le dernier rapport de l'OCDE (2016) pointe la faible activité physique des jeunes français (11, 13 et 15 ans):

« Quand on devient un adolescent, on change de centres d'intérêt, on arrête le sport et on reste planté devant son ordinateur, c'est normal ; mais en France, les filles font particulièrement peu de sport » commente Gaëtan Lafortune, économiste santé à l'OCDE

- *« L'activité physique est bénéfique pour la santé durant l'adolescence (...) Les recherches ont montré que l'activité physique avait un rôle préventif et était un bon complément des traitements contre les maladies telles que l'asthme mais qu'elle présentait aussi un impact positif sur la santé physique et mentale en général »*, détaille le rapport

Le sport: un enjeu social

Les équipements: un investissement pour l'avenir

- La génération du collège est celle qui sera spectatrice, bénévole, sportive, etc... pour les JO de 2024 (entre 18 et 21 ans)
- Ce sont des lieux de vie: EPS, sport scolaire, associations, clubs, etc... ils permettent la rencontre, l'échange, le développement de chacun.e par l'activité physique et sportive
- Ils créent de l'emploi (entretien, maintenance..)

Le SNEP FSU propose

- Des installations sportives intra-muros qui garantissent:
 - Le temps de pratique (*nous demandons à ce qu'il augmente pour l'intérêt de toutes et tous*)
 - l'adaptation des équipements aux besoins scolaires (qui recoupent ceux des clubs, notamment pour les jeunes)*

Un accès « extérieur » peut être étudié (ainsi que vestiaires, rangements, etc...) pour les clubs et associations. Une installation sportive est utilisée tard le soir (22h ou plus), les week-end et jours fériés. Il est nécessaire de passer des conventions pour cela (entretien, etc...)

* Cf remarques des fédérations dans les référentiels édités par le SNEP-FSU

Nombre et nature des aires de travail selon la taille de l'établissement et le nombre d'enseignants *

	2 à 3 enseignants CLG de 350 élèves	4 enseignants CLG de 500 élèves	5 enseignants ou + CLG de 600 élèves et +
Installations couvertes	1 grand gymnase (26,30 m x 48,20 m)		
	1 salle annexe	1 salle annexe	1 salle annexe
			1 grand gymnase
Installations extérieures	Pour environ 25 à 30 % du temps : Plusieurs terrains de handball et basketball ; Une piste étalonnée d'athlétisme et des aires de sauts et lancers. Un terrain de sports collectifs : football, rugby, baseball, etc.		
Un accès à une piscine	Pour environ 8 % du temps en collège Pour un nombre de lignes d'eau adapté au contexte d'enseignement		
Un accès à des sites de pratiques de pleine nature	Pour environ 5 % du temps Forêt pour la course d'orientation Salle spécialisée pour l'escalade Surfaces aquatiques pour les activités de kayak , etc		

*Source guide ministériel 2012

Le gymnase

- Préconisé 26.3 x 48.20

Il répond à une « rentabilité » élevée du mètre carré au regard de la pratique multi-activités.

Pratique en largeur pour les jeunes et aussi le sport scolaire

Prévoir la possibilité d'implanter (directement ou dans l'avenir) un mur d'escalade (hauteur de la salle/ hauteur du mur)

Toutes les propositions du SNEP FSU:

http://www.snepfsu.net/ftp2/equip/grande_salle_2001.pdf

Proposition du standard 26.3x48.2, du grand standard (38x48.2) et des rénovations de salles (tracés, réservations au sol, matériel, vestiaires, etc...)

La salle annexe

Une salle annexe pour chaque collège à partir de 350 élèves (guide ministériel).

- Un minimum de 396 m² et 35 m² de rangement
- Optimal de 493 à 832 m²
- 7 m de hauteur si SAE (à anticiper)

Présentation diaporama:

[diaporama salles semi spécialisées](#)

Espaces d'athlétisme

- Piste de 250m en anneau, minimum 4 couloirs, avec ligne droite de 135m 6 couloirs, étalonnée dans les deux sens. Espace de saut en longueur 5 à 6 couloirs étalonnés
- Espace de saut en hauteur
- Revêtement synthétique pour l'ensemble
- Espace de rangement à proximité immédiate et abri d'observation
- Lancer de javelot (possibilité sur terrain en herbe)

Terrains extérieurs

- Terrain synthétique 3ème génération de 68.57m x 144m avec tracés adaptés pour « petits terrains »
- Propositions complètes dans « les espaces d'athlétisme et de sports collectifs de grandes terrains pour l'EPS »

Plateaux sportifs

- 1 terrain de handball (40x20) avec dans sa largeur 3 terrains de basket et mini handball.
- Le plateau doit être entouré d'une piste d'Athlétisme de 200m ou 250m en synthétique.

Ce plateau ne peut se substituer à une unité de travail couverte

La salle de l'Association Sportive

- L'association sportive a pour but de développer les rencontres sportives et la vie associative.
- Article 1^{er} des statuts de l'UNSS: « L'association dite Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) a pour objet d'organiser et de développer la pratique d'activités sportives, composantes de l'éducation physique et sportive et l'apprentissage de la vie associative par les élèves qui ont adhéré aux associations sportives des établissements du second degré. »

Une salle de 12m² au minimum, permet une présence effective de l'AS dans les collèges (trophées, affichage, travaux des élèves, etc...). Elle peut être située proche de la vie scolaire, au gymnase, proche de l'administration, etc...

page 25: [guide chantier](#)

Le « Guide chantier »

- Il rappelle tous les besoins: salle des enseignant.es, douches, rangement, 1% artistique, tracés, etc...
- En accès libre sur notre site:

[guide chantier](#)

- Le guide ministériel de 2012, cite dans la partie « *publications complètes en matière de standard d'équipements mais aussi sur l'organisation optimale de l'espace de travail pour l'EPS* », les référentiels du SNEP-FSU

Des équipements déjà sortis de terre... et une démarche d'évaluation et d'amélioration permanente...

- **POINTS FORTS** Toutes les préconisations du SNEP sur les dimensions de la salle, le nombre de terrains tracés, le plan de réservations, les panneaux, poteaux, locaux annexes, éclairage, thermique, acoustique ont été retenues. Surface de la salle : 51 m x 33.30 m. Hauteurs : 11m côté SAE et 9 m pignon opposé (toit monopente)
Plateau sportif (44 m x 32 m) comprenant les terrains règlementaires, 10 terrains de badminton et en travers : 3 volley-ball, 2 handball (28 m x 15 m).
Basket : dans la longueur de la salle : 1 terrain réglementaire 28 m x 15 m et 3 terrains 10 m x 22 m (dimensions "jeunes") + en travers de la salle : 3 terrains dont 2 réglementaires de 28 m x 15 m (et 1 plus étroit).
SAE : surface grimpable de 530 m² indépendante du plateau (rideau semi-opaque). Hauteur : 11 m, largeur : 41.20 m linéaires, zone d'assurance (sol coulé en réservation) : 32 m x 7 m
Gradins escamotables pouvant accueillir 393 personnes. Largeur de l'emprise au sol en position repliée : 1.30 m
Locaux annexes : 4 grands vestiaires/douches, une salle « pédagogique » multifonctionnelle, un bureau pour les enseignants, un local spécifique SAE, espaces de rangement différenciés (EPS/clubs) Bâtiment conforme aux normes HQE et BBC. Couloirs côté façades extérieures disposés sud et est. Espaces de circulation chauffés à 16°C (chauffage au sol) ce qui engendre moins de déperditions par rapport à l'extérieur en jouant un rôle « tampon » entre l'extérieur et les autres locaux. Toiture des locaux annexes végétalisée pour recréer une partie des surfaces absorbantes détruites par l'imperméabilisation.
Eaux pluviales des toitures réinfiltrées dans le sol pour réalimenter la nappe phréatique ou récupérées pour l'arrosage. Production d'eau chaude sanitaire assurée par 10 panneaux solaires.



**Notation SNEP : 20/20
Pts (cf. fiche diagnostic
du référentiel du SNEP
p.47)**

Présentation générale

année de mise en service : 2014

Propriétaire : Ville de Morlaix

Maître d'ouvrage : Ville de Morlaix

Architecte : M. Jacky Grimault

Coût TTC : 4.210 millions d'euros sans les VRD (516.000 euros)

Contact pour renseignements ou visite : Service des sports de la ville de Morlaix :

02 98 88 13 09



Exemple d'un département...

POINTS FORTS

Localisation

Intégration dans l'environnement

Tracés et fonctionnalité

Salle spécialisée attenante

POINTS FAIBLES

Rapport qualité/ prix



**Notation SNEP :
18/20 Pts (cf.
fiche diagnostic
du référentiel du
SNEP p.47)**

Caractéristiques principales

Localisation : Salle à côté du collège

Dimensions de la salle : 48.2m x 26.3m

Hauteurs libres : 7 à 9 mètres

Tracés et réservations : inspirés du référentiel du SNEP

Cages de hand rabattables

Panneaux de basket en travers relevables

Type de sol : PVC Collé

Structure artificielle d'escalade

Présentation générale

année de mise en service : 2010

Propriétaire : Conseil Général de L'Isère

Maître d'ouvrage : Conseil Général de L'Isère

Architecte : Sogreah

Coût HT: 4.5 millions avec la piste d'athlétisme de 200m



Une démarche....

- Concertée avec les acteurs pour améliorer les équipements (déplacements des élèves, rangement du matériel, etc...). Que les profs d'EPS soient présents est une nécessité (le SNEP si nouveau collègue)
- Une fois un équipement réalisé, il est souvent « trop petit » (rangement, etc...) , il faut donc anticiper au mieux (la démarche de suivi et d'évaluation est pour nous importante de ce point de vue)

Merci pour votre attention, en espérant que nos propositions pourront permettre le développement de l'EPS et du sport scolaire en Gironde